



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK STIX P956 - HARDENER**  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK STIX P956 - HARDENER

### Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH exempt

*NOTE [8] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance car elle se situe sous le seuil de l'article 6(1) de REACH et n'est pas soumise aux exigences d'enregistrement selon le titre II de REACH*  
*NOTE [9] - Aucun numéro d'enregistrement n'a encore été fourni pour cette substance sous régime transitoire pré-enregistrée car la période transitoire précédant son enregistrement selon l'article 23 de REACH n'est pas encore écoulée*

Numéros CE (Numéro index) 618-498-9  
Numéros CAS 9016-87-9  
Nom chimique P-MDI  
Substance/mélange Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur Utilisation industrielle

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
51 Esplanade du Général de Gaulle  
92800 Puteaux – La Défense  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112  
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

|   |                      |
|---|----------------------|
| Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)                      | Catégorie 4 - (H332) |
| Irritation cutanée  | Catégorie 2 - (H315) |
| Irritation oculaire   | Catégorie 2 - (H319) |
| Sensibilisation respiratoire  | Catégorie 1 - (H334) |
| Sensibilisation cutanée   | Catégorie 1 - (H317) |
| Cancérogénicité   | Catégorie 2 - (H351) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)      | Catégorie 3 - (H335) |
| Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire. |                      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

|   |                      |
|---|----------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 - (H373) |
|---|----------------------|

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P260 - Ne pas respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

### Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387). À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

### Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

## 2.3. Autres dangers

Le contact avec l'eau (humidité) dégage du dioxyde de carbone, ce qui entraîne une augmentation de la pression dans des récipients fermés.

### PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

## 3.1 Substances

| Nom chimique   | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | Numéros CE (Numéro index) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]   | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|--|------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|-----------|------------------------|-------|
| Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé<br>9016-87-9 | 80 - 100   | [7]                           | 618-498-9                 | STOT SE 3 (H335)<br>STOT RE 2 (H373)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Irrit. 2 (H319)<br>Resp. Sens. 1 (H334)<br>Skin Sens. 1 (H317)<br>Carc. 2 (H351)<br>Acute Tox. 4 (H332) | -  | -         | -                      | -     |

NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique                                  | Numéros CE (Numéro index) | Numéros CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|---------------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé | 618-498-9                 | 9016-87-9   | -                         | -                           | 1.5   | -  | -                                       |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Conseils généraux</b> | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  |
| <b>Inhalation</b>        | Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. |
| <b>Contact oculaire</b>  | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

## Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

## Ingestion

Peut produire une réaction allergique. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

## Protection individuelle du personnel de premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Érythème (rougeurs cutanées). Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Difficultés respiratoires.

### Effets de l'exposition

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de provoquer le cancer.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Note au médecin

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Cyanure d'hydrogène. Isocyanates. Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Précautions individuelles</b> | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. |
| <b>Autres informations</b>       | Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.   |
| <b>Pour les secouristes</b>      | Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.   |

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions pour la protection de l'environnement</b> | Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. |
|--|---|

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|   |  |
|---|--|
| <b>Méthodes de confinement</b>            | Ne pas fermer le récipient (dégagement de dioxyde de carbone - CO <sub>2</sub> ). Le maintenir humide et le mettre à l'extérieur dans un endroit sécurisé pour quelques jours. Puis éliminer conformément aux réglementations locales / nationales (voir la section 13). Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. |
| <b>Méthodes de nettoyage</b>              | 2%, Détergent liquide pour vaisselle, un mélange de 90 % d'eau et de 8-10 % de carbonate de sodium. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Décontaminer le sol par une solution de décontamination, en laissant agir au moins 15 minutes.   |
| <b>Prévention des dangers secondaires</b> | Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.   |

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Référence à d'autres rubriques</b> | Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. |
|---------------------------------------|--|

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|  |   |
|--|---|
| <b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b> | Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. |
| <b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>        | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.  |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Conditions de conservation</b> | Conservé les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conservé hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. |
|-----------------------------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

**Température de stockage recommandée** Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Durcisseur. Utilisation industrielle.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

| Nom chimique   | Union européenne   | France   |
|--|--|--|
| Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé<br>9016-87-9 | TWA: 6 µg/m <sup>3</sup> ;<br>TWA: 10 µg/m <sup>3</sup> ;  | -  |
| 4,4-Diisocyanate de diphenylméthane<br>101-68-8            | TWA: 10 µg NCO / m <sup>3</sup> (2.9 ppb)<br>STEL: 20 µg NCO / m <sup>3</sup> (5.8 ppb)<br>Sk* + | TWA-VME: 0.01 ppm;<br>TWA-VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;<br>STEL-VLCT: 0.02 ppm;<br>STEL-VLCT: 0.2 mg/m <sup>3</sup> ;<br>RS |

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
- Protection des mains** Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Viton™. Vêtements de protection inadaptés. Caoutchouc naturel. Gants jetables. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.
- Type de filtre recommandé :** Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                               |                                      |
|---|-------------------------------|--------------------------------------|
| État physique   | Liquide                       |                                      |
| Aspect  | Visqueux                      |                                      |
| Couleur   | Marron                        |                                      |
| Odeur   | Terreux.                      |                                      |
| <b>Propriété</b>                                      | <b>Valeurs</b>                | <b>Remarques • Méthode</b>           |
| Point de fusion / point de congélation                | < 10 °C                       | Aucun(e) connu(e)                    |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 330 °C                        | (1013 mbar)                          |
| Inflammabilité  | Aucune donnée disponible      |                                      |
| Limites d'inflammabilité dans l'air                   |                               | Aucun(e) connu(e)                    |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible      |                                      |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible      |                                      |
| Point d'éclair  | > 204 °C                      |                                      |
| Température d'auto-inflammabilité                     | 600.00 °C                     |                                      |
| Température de décomposition                          |                               | Aucun(e) connu(e)<br>non applicable. |
| pH  | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)                    |
| pH (en solution aqueuse)                              | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)                    |
| Viscosité cinématique                                 | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)                    |
| Viscosité dynamique                                   | 190 - 250 mPa s               | @ 25 °C                              |
| Hydrosolubilité                                       | Insoluble dans l'eau.         | Réagit avec l'eau                    |
| Solubilité(s)   | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)                    |
| Coefficient de partage                                | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)                    |
| Pression de vapeur                                    | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)                    |
| Densité relative                                      | 1.22                          | @ 20 °C                              |
| Masse volumique apparente                             | Aucune donnée disponible      |                                      |
| Densité   | 1.23 g/cm <sup>3</sup>        |                                      |
| Densité de vapeur                                     | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)                    |
| Caractéristiques des particules                       |                               |                                      |
| Granulométrie   | Aucune information disponible |                                      |
| Distribution granulométrique                          | Aucune information disponible |                                      |

## 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)      Aucune information disponible  
Teneur en COV      Aucune donnée disponible

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**  
non applicable

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Réactivité      Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité      Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

  Sensibilité aux impacts mécaniques      Aucun(e).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

**Sensibilité aux décharges électrostatiques**      Aucun(e).

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses**      Le contact avec l'eau (humidité) dégage du dioxyde de carbone, ce qui entraîne une augmentation de la pression dans des récipients fermés. Réaction exothermique avec. Amines. Alcools.

**Polymérisation dangereuse**      Sous l'effet de la chaleur, une polymérisation dangereuse peut se produire pendant un incendie. Les récipients fermés peuvent éclater violemment.

## 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**      Chaleur excessive. Protéger de l'humidité.

## 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles**      Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**      Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation**      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation.

**Contact oculaire**      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

**Contact avec la peau**      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion**      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer des effets supplémentaires comme indiqué dans « Inhalation ». L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes**      Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

#### Toxicité aiguë

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

## Mesures numériques de toxicité

## Informations sur les composants

| Nom chimique                                  | DL50 par voie orale         | DL50, voie cutanée                         | CL50 par inhalation   |
|---|-----------------------------|--|-----------------------|
| Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé | LD50 > 10000 mg/kg (Rattus) | LD 50 > 9400 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | 1.5 mg/L (Rattus) 4 h |

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

| Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé (9016-87-9)     |        |                   |               |                    |                                  |
|---|--------|-------------------|---------------|--------------------|----------------------------------|
| Méthode   | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats                        |
| OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau | Lapin  |                   |               |                    | Légèrement irritant pour la peau |

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de provoquer le cancer.

| Informations sur les composants   |        |             |
|---|--------|-------------|
| Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé (9016-87-9)                       |        |             |
| Méthode   | Espèce | Résultats   |
| OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse | Rat    | Cancérogène |

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

prolongée : Poumons, Inhalation.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Remarque :** PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique  | Algues/végétaux aquatiques  | Poisson                                 | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés                                 | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|---|---|------------------------------------|---|-----------|------------------------|
| Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé 9016-87-9 | ErC50 (72h)<br>>1640 mg/L<br>Algae (scenedesmus subspicatus) (OECD 201) | CL50 (96h)<br>>1000 mg/L<br>Danio rerio | -                                  | EC50 (24H)<br>>1000 mg/L<br>Daphnia magna |           |                        |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

| Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé (9016-87-9)                               |                    |                   |                                    |
|---|--------------------|-------------------|------------------------------------|
| Méthode   | Durée d'exposition | Valeur            | Résultats                          |
| OCDE, essai n° 302C :<br>Biodégradabilité dite intrinsèque :<br>Essai MITI modifié (II) | 28 jours           | 0% biodégradation | N'est pas facilement biodégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.  
**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Catalogue européen des déchets** 08 05 01\* déchets d'isocyanates  
08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
15 01 10\*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### IMDG

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Polluant marin** NP

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK STIX P956 - HARDENER  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique  | Numéros CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|---------------|-------------|---|
| Diisocyanates | --          | 74  |

#### **56**

Si le produit est vendu au grand public avec la substance  $\geq 0,1\%$ , des gants de protection doivent être fournis avec le produit

**74** Si le produit est destiné aux utilisateurs industriels ou professionnels avec une teneur globale en monomères diisocyanates  $\geq 0.1\%$  alors l'emballage doit comporter la mention "À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle"

#### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### **Exigences de notification pour l'exportation**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK STIX P956 - HARDENER**  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

**Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
non applicable.

**Polluants organiques persistants**  
non applicable

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**  
non applicable

**Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)**  
Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Réglementations nationales

**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

| Nom chimique   | Numéro RG, France |
|--|-------------------|
| Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé<br>9016-87-9 | RG 62             |

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK STIX P956 - HARDENER**  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|         |  |      |  |
|---------|--|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps)            | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW     | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW  | Valeur limite biologique                 |
| Plafond | Valeur limite maximale                     | Sk*  | Désignation « Peau »                     |

| Méthode de classification                                 |                   |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)  
Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis (NIOSH)  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 09-juin-2026

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 2

**Conseil en matière de formation** Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi  
À PARTIR DU 24 AOÛT 2023, UNE FORMATION ADEQUATE EST REQUISE AVANT TOUTE UTILISATION INDUSTRIELLE OU PROFESSIONNELLE  
Pour plus d'informations, contacter :  
<https://www.safeusediisocyanates.eu/>

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK STIX P956 - HARDENER**  
Remplace la date 23-janv.-2023

Date de révision 09-juin-2026  
Numéro de révision 4

---

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**